

Décisions

- Budget des services généraux, DBM n°4, subventions aux associations de l'IAE et de l'EIGIP, répartition DGF,
- Conventions Valutec, CROUS, CAFA,
- Charte de partenariat Pôle numérique du Valenciennois,
- Eméritat : Cleynen, Fiorot,
- Concession du logement Maison des services à l'étudiant,
- Approbation des Comptes-rendus des 12 septembre et du 4 octobre 2002.

Approbation des comptes-rendus

Compte-rendu du 12 septembre 2002 : O. Starzenski demande que l'on rectifie le 4^{ème} alinéa : remplacer « langues, littératures slaves » par « linguistique russe » et « universités soviétiques » par « universités russes » avec ces modifications le compte-rendu est approuvé à l'université.

Compte-rendu du 4 octobre 2002 : un conseiller ne prend pas part au vote ; approuvé à l'unanimité.

Budget des services généraux

Il est présenté par JM. Desrumaux, qui a été nommé chargé de mission en charge de la politique financière, de l'administration et des statuts. Il remplace MP. Mairesse qui a été promu professeur des universités à l'université du Littoral et ne peut donc plus exercer ses fonctions de vice-présidente. Le budget des services généraux est de **11 072 927 €**.

Les recettes

Le montant global des recettes est de **11 072 927 €** contre **12 051 315 €** en 2002.

Les recettes de fonctionnement sont en augmentation à **9 295 558 €**. On note l'augmentation de la dotation globale de fonctionnement due à la quote-part des amortissements ; **2 446 518 €** contre **1 810 300 €** en 2002. On note également la non reconduction de la reprise sur provision pour le programme pluriannuel qui n'est pas une recette reconductible, **0 €** en 2003 contre **120 000 €** en 2002.

Les éléments du contrat 2002/2005 sont désormais connus. De nouvelles lignes de recettes sont apparues en 2002 ; il s'agit notamment de l'aide au pilotage pour un montant de **75 000 €**, de l'aide à la réussite pour un montant de **428 880 €**, de l'action sociale, sécurité, santé pour **80 000 €**,... Le prélèvement des services généraux sur le contrat instauré en 2003 tient compte de l'importance des dépenses que doivent supporter les services généraux (augmentation du coût des fluides, de la surface occupée par l'Université).

Les recettes d'investissement sont en diminution et s'élèvent à **1 777 369 €** en 2003 contre **4 758 800 €**. Cette diminution est essentiellement due à l'achèvement des constructions en 2002.

Les dépenses

Le montant total des dépenses s'élève à **11 072 927 €**, dont **9 939 452 €** pour la section fonctionnement et **1 133 475 €** pour la section investissement.

On remarque une forte augmentation de la politique générale de direction qui passe de **981 057 €** en 2002 à **3 410 874 €** en 2003. Ceci s'explique par quatre lignes qui n'étaient pas abondées et qui sont désormais approvisionnées :

- action LMD pour **300 900 €**,
- action recherche pour **60 000 €**,
- action système pilotage pour **30 000 €**,
- renouvellement de l'équipement pour un montant de **341 268 €**.

Le montant des amortissements contribue également à l'augmentation de la gestion financière qui passe de **307 806 €** en 2002 à **1 614 806 €** en 2003.

Au niveau du patrimoine, on retrouve l'augmentation des fluides et de la maintenance.

Lors de la discussion, D. Girardet rappelle qu'au dernier conseil il avait signalé l'absence de système d'alarme dans les locaux de Ronzier 2. Or un vol a été commis. P. Level répond sur le vol sans effraction : la ville de Valenciennes n'avait pas averti l'université qu'elle avait choisi sous contrainte budgétaire, de supprimer l'alarme. L'université déposera une plainte à chaque vol. A. Mayeur précise que depuis 18 mois le montant des vols de matériel s'élève à 1,5 million de F. : le problème de la sécurité devient urgent. P. Level attire également l'attention sur les charges que représentent les salaires des personnels sur budget (plus de 3 millions d'euros) et sur la capacité d'autofinancement disponible qui est en baisse.

La proposition de budget des services généraux est approuvée à l'unanimité.

DBM N° 4

JM. Desrumaux présente les propositions de DBM.

Deux additifs et un correctif ont été apportés à cette DBM. Ils concernent l'Institut des Sciences et Techniques de Valenciennes (UB 902), la Faculté des Lettres, Langues, Arts et Sciences Humaines (UB 903) et l'Institut Supérieur Industriel de Valenciennes.

IUT (UB 901) : DBM de rattachement qui correspond à un reste constaté de taxe d'apprentissage pour un montant de **56 000 €**.

ISTV (UB 902) : DBM de transfert d'un montant de **100 000 €**.

FLLASH (UB 903) : DBM de rattachement de **3 668 €** destinée à financer les prestations internes.

Formation Continue : DBM de rattachement de **21 025 €** correspondant à un complément de subvention.

Bibliothèque Universitaire (UB 906) : DBM de rattachement d'un montant de **71 508 €** ; DBM de prélèvement sur les réserves de **54 332 €** et DBM de report à nouveau pour un montant de **39 668 €**.

Médecine préventive (UB 907) : DBM de prélèvement sur les réserves de **30 000 €**.

FDEG (UB 908) : DBM de report à nouveau d'un montant de **15 000 €** et une DBM de rattachement d'un montant de **3 526 €** correspondant à un complément de taxe d'apprentissage.

ENSI (UB 909) : DBM de report à nouveau d'un montant de **47 641 €** qui correspond essentiellement à une recette non réalisée.

AIP (UB 911) : DBM de rattachement d'un montant de **27 746 €** qui correspond à des factures internes.

IAE (UB 912) : DBM de report de **24 000 €** destinée à financer des prestations internes et des missions.

Recherche (UB 915) : DBM de prélèvement sur les réserves de **3 807 €**.

Services Généraux (UB 925) : 3 DBM :

- DBM de prélèvement sur les réserves d'un montant de **665 015 €** destinée à financer le paiement des constructions,
- DBM de rattachement de **335 086 €** rattachée à de nouvelles subventions,
- DBM de report de **1 559 594 €** qui doit permettre de faire face au paiement de l'exécution 2002 des services généraux : il s'agit entre autres des fluides pour **348 100 €**, d'une annulation de titres pour **383 563 €**, de rémunération de personnels pour **373 000 €**.

ISIV (UB 926) : DBM de transfert d'un montant de **56 375 €**, destinée au financement de cours complémentaires.

EIGIP (UB 927) : DBM de report à nouveau qui s'élève à **5 092 €**, correspondant à des subventions accordées aux associations.

La DBM n° 4 est approuvée à l'unanimité.

Subventions aux associations

Les composantes suivantes proposent des subventions d'un montant global de :

912	IAE	1 000 €	(pour l'association IUP)
		1 000 €	(pour l'association MSTCF et DESS CAF)
		330 €	(pour le DESS Gestion du patrimoine)
927	EIGIP	1 262 €	(pour la corpo ISTV productive)
		830 €	(pour l'association AEMV)
		3 000 €	(pour l'association BDE)
		4 908 €	(pour l'association Nuit ENSIAME)

Ces propositions de subvention sont approuvées à l'unanimité.

Répartition de la DGF

La répartition de la dotation globale de fonctionnement pour 2003 est présentée par JM. Desrumaux. Le montant de cette DGF n'étant pas connu, il a retenu comme base de travail celle de 2002.

Composantes	Montant en euros
FDEG	157 638
IAE	165 928
FLLASH	316 945
FSMS	181 603
IPAG	197 544
ISIV	181 374
ISTV	690 005
ENSIAME	388 221
Prélèvement Services Généraux	2 446 518
Compens Bours FAVE	33 539
Compens Bours SCD	60 980
SUAPS	17 524
Médecine préventive	12 310
DGF disponible pour arbitrage	125 197
TOTAL	4 975 325
Recettes	
DGF prévisionnelle	4 505 478
Compens Boursiers	438 443
DUFAPS	18 446
Médecine préventive	12 958
TOTAL	4 975 325

La prévision de DGF s'élève à **4 505 478 €**. Les **125 197 €** correspondent à une « réserve » qui pourrait servir d'arbitrage si le montant de la DGF définitive était supérieure au montant prévisionnel. Le prélèvement des services généraux comprend également la part des amortissements de l'UVHC hors Recherche et IUT.

V. Morgand souligne la faiblesse des moyens de la FDEG. P. Level lui signale qu'il dispose d'une ligne de **300 900 €** pour financer des projets.

Cette proposition de répartition de la dotation globale de fonctionnement est approuvée à l'unanimité, moins 3 abstentions.

CRITT Maubeuge

P. Level fait le point sur l'évolution du dossier CRITT de Maubeuge, déjà évoqué lors du conseil du 23 mai dernier. Le CA du G.I.P. CRITT a opté pour sa dissolution anticipée. Un liquidateur de la direction de la technologie au ministère de l'éducation, Jean-Paul Monaury, a été nommé. Depuis, le travail remarquable de M. Alain Tardot, salarié du G.I.P., aidé par G. Decneut, a permis l'élaboration des dossiers de subventions, et leurs encaissements. Toutefois, il n'a pas été possible d'empêcher le licenciement des personnels qui n'ont pas été payés depuis avril et n'ont pas touché leurs indemnités.

Un accord de dévolution permettrait, éventuellement, de régler ce problème épineux, afin que puissent perdurer les activités de recherche du LAMAC et de l'équipe MIMM de l'IEMN, à Maubeuge.

Charte pôle numérique

A. Mayeur présente le projet Charte de partenariat du Pôle numérique du Valenciennois. Ce pôle rassemble 6 partenaires : Valenciennes Métropole, Sous-Préfecture, Ville de Valenciennes, CCI du Valenciennois, Centre Hospitalier et l'UVHC. Le Valenciennois est considéré comme pôle numérique dans le contrat de plan Etat/Région. Il concerne l'image numérique, la citoyenneté interactive, la formation, la santé (télémédecine), la culture, le développement d'un réseau haut débit.

D. Roger et M. Pommeray s'étonnent de voir mentionner les formations de la CCI alors que celles de l'université n'apparaissent pas ; ils estiment que le projet de texte reflète un déséquilibre en faveur de la CCI. P. Level répond que, bien au contraire, la charte accorde un rôle majeur lorsqu'on lit par exemple que « l'université de Valenciennes joue notamment un rôle moteur... par ses programmes d'actions de valorisation, de formations spécialisées et de coopérations technologiques... » G. Guillaume ajoute qu'on a trop reproché au Valenciennois d'être dispersé, par exemple dans ses projets objectifs I et II, et souhaite que l'arrondissement présente un front uni.

A l'unanimité, moins une voix contre, le conseil approuve le projet.

Convention VALUTEC

A l'unanimité, le conseil approuve l'annexe financière à l'avenant n°1 de la convention d'exploitation du C3T (Centre technologique en transports terrestres). Cette annexe précise les montants des loyers de l'année 2002 que VALUTEC versera à l'université (7 239 € pour le coût de fonctionnement des surfaces et 7 324 € pour le coût de maintenance des équipements).

Conventions CAFA et CROUS

Projets présentés par J.P. Darras.

- CAFA (Centre associé de formation administrative). Le CAFA de Lille propose de décentraliser des formations dans les locaux de l'université ; le CAFA financera ses formations ; l'université mettra des locaux à la disposition du CAFA, à titre gratuit. Ce projet est approuvé à l'unanimité.
- CROUS – Dans le cadre de la formation alternée à distance, l'université accueille des étudiants étrangers dans ses laboratoires. Le projet prévoit que le CROUS de Lille versera une subvention par étudiant accueilli. Ce projet est approuvé à l'unanimité.

Concession de logement

A l'unanimité, le conseil approuve la concession du logement situé dans le bâtiment « Maison des services à l'étudiant », par nécessité absolue de service, à G. Parment qui exercera en contrepartie une mission de surveillance et de sécurité du bâtiment ainsi que de ceux situés sur le campus.

Eméritat

A l'unanimité, le conseil donne un avis favorable à la demande d'éméritat des professeurs E. Cleynen (pour 3 ans) et de J.C. Fiorot (pour 2 ans).

Informations

P. Level annonce que deux projets sont bien avancés :

- la construction sur le campus d'un complexe sportif et culturel ouvert à l'université, aux communes de l'agglomération (associations, clubs) et aux fédérations (pour leurs stages de formations de cadres par exemple). Un centre médico-sportif devrait compléter cet équipement.
- la construction sur le campus (sans doute entre la Maison des services aux étudiants et l'atelier maintenance de l'IUT) d'une résidence universitaire (environ 130 logements). Cette résidence permettra notamment d'améliorer la qualité de l'accueil des étudiants, chercheurs et professeurs étrangers. Sur le sujet de l'accueil des étudiants étrangers, P. Millot déclare qu'il est inadmissible que ce soit les enseignants de l'université qui doivent se porter caution pour leur hébergement. P. Level propose que l'on étudie la possibilité de créer un fonds de garanties.

Questions diverses

P. Loquet attire l'attention du conseil sur l'initiative de deux étudiants de Valenciennes qui sont à l'origine de la création d'une coopérative. La démarche est de promouvoir, dans un cadre de l'économie solidaire, le commerce de la vanille aux Comores, les revenus de ce commerce revenant aux producteurs.

P. Rutkowski sollicite des explications concernant les modalités d'application de l'arrêté sur la proratisation des primes. A compter du 1^{er} janvier 2003, le paiement de la PPR, de l'IAT et de l'IFTS est proratisé en fonction des absences pour les congés de maladie ordinaire, de maternité, de paternité, de longue maladie et pour garde d'enfant malade.

Le solde dégagé par les retenues opérées demeure au service concerné, le chef de service devant apprécier les modalités de répartition.

Ce dispositif doit permettre de responsabiliser les chefs de service et de rémunérer les agents devant faire face à une charge de travail supplémentaire du fait de l'absence d'un collègue.

Il convient de préciser que la commission paritaire d'établissement (CPE) a rendu un avis favorable préalable à l'arrêté.

A l'issue du premier trimestre 2003, une évaluation sera menée.

Enfin, il est convenu qu'une réflexion va porter sur la possibilité d'introduire la prime informatique dans ce cadre.

Le Secrétaire Général communique le calendrier des opérations électorales concernant le renouvellement de la commission paritaire d'établissement.

Le scrutin se tiendra le 16 janvier 2003. Toutes les dates sont consultables sur le portail de l'Université.

Etaient présents :

Personnalités extérieures

MM. Chevalier, Guillaume, Nicolas

Collège A

Secteur 1 : MM. Défossez, Herbin, Hirschi, Starzenski
Secteur 2 : Mme Leriche, MM. Millot, Ourak, Tahon
Secteur 3 : MM. Drazetic, Gaudier, Rouvaen

Collège B

Secteur 1 : Mme Morgand, MM. Bonduelle, Bonnet, Loquet
Secteur 2 : Mme Levin, MM. Garnier, Pommeray
Secteur 3 : MM. Ezzedine, Gallo, Roger, Senez, Vandeville

Collège IATOSS

Mmes Decneut, Dogheche, Girard, MM. Girardet, Lesueur, Rutkowski

Collège des usagers

Secteur 1 : Mlle Mercier, M. Kadur,
Secteur 2 :
Secteur 3 : M. Chauffert

Membres de droit

MM. Darras, Dulion

Membres invités

Mme Camion, MM. Bassinet, Delannoy, Desrumaux, Despres, Etienne, Kabila

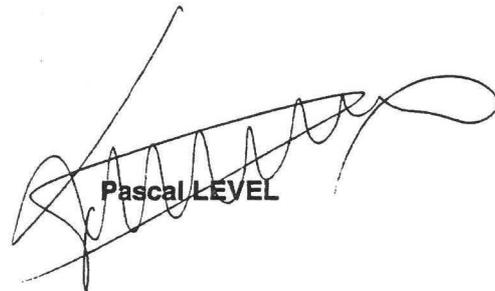
Ont donné pouvoir

MM. Baudoux et Bogdan à M. Chevalier
MM. Legendre et Pauvros à M. Nicolas
M. Nongaillard à M. Ourak
M. Bricout à M. Gaudier
M. Balenghien à Mme Decneut
M. Bury à M. Girardet
M. Skorupka à Mlle Mercier

Excusés

Mmes Houssier, Lancelle

Fait à Valenciennes, le 27 novembre 2002



Pascal LEVEL